

REGLEMENT DE LA RESIDENCE COMACINA**1- Réserveation et modalités de paiement**

Un acompte de 50% sera demandé lors de la confirmation de la réserveation du séjour. Le solde sera à régler le jour du départ à la remise des clefs. Vous aurez aussi à verser, à votre sortie, les frais de nettoyage de l'appartement obligatoires ainsi que la taxe locale de séjour.

Le paiement de l'acompte peut être effectué :

- par virement bancaire (nos coordonnées bancaires vous seront communiquées via mail)
- par carte bleue (Master Card, Visa et American Express)

Merci de bien vouloir indiquer dans la case motif, si le règlement se fait par virement, le nom, prénom du locataire ainsi que la période de location.

Le solde se fera :

- soit par carte bleue (Master Card, Visa et American Express)
- soit par chèque
- soit en espèces (dans la limite imposée par la loi Italienne, actuellement établie à 999,99 €)

2 - Durée de la location

La durée minimale de la location est d'une semaine, du samedi au samedi, sauf accord tacite établi lors de la réserveation.

Toute modification concernant les horaires d'arrivée et de départ, devra être préalablement

convenue et acceptée par le propriétaire.

En cas de départ anticipé ou d'arrivée tardive, le client devra payer la totalité du montant convenu pour le séjour, sans aucune réduction.

3- Annulation/Modification

En cas d'avis d'annulation communiqué par écrit au moins 30 jours avant la date d'arrivée, vous aurez droit à un remboursement de la caution. En cas d'absence de communication d'annulation (no-show), le client n'aura pas droit à un remboursement de l'acompte versé au moment de la réserveation.

Le Client peut se désister en faveur d'une autre personne mais il faut en informer le propriétaire soit par mail soit par fax.

Si le locataire n'est pas sur les lieux 24 heures après la date fixée, et en absence d'information, la location sera considérée comme caduque.

4 - Remise des clefs - CHECK IN

La remise des clefs est prévue entre 15 et 19 heures le samedi de l'arrivée (ou autre jour pour une location inférieure à 1 semaine)

Le locataire devra avertir préalablement le propriétaire en cas d'éventuel retard.

Les appartements sont assurés en parfait état et propres.

A l'arrivée, le Client devra présenter une pièce d'identité en cours de validité de tous les occupants de la location afin de pouvoir les enregistrer auprès des autorités compétentes.

Lors de la remise des clefs, le Client devra verser une caution de 200 € soit en espèces, soit par chèque.

Le client sera accompagné et un état des lieux d'entrée sera réalisé. Les espaces communs lui seront aussi indiqués et les différentes clés et télécommandes lui seront remises.

5 - Nombre d'occupants acceptées par appartement.

Le nombre de locataires ne pourra pas être supérieur au nombre de lits disponibles et à celui déclaré lors de la réservation.

Si le nombre de personnes est supérieur à celui déclaré, cela sera considéré comme une rupture du contrat avec perte de l'acompte versé et sans aucun droit de remboursement. Le propriétaire pourra interdire l'accès aux personnes non déclarées.

6 - Sous location

L'appartement ne peut être en aucune façon sous loué à tierce personne sous peine de résiliation du contrat.

7 - Equipement des appartements

Les appartements et les parties communes sont fournis équipés d'accessoires suffisants au nombre de personnes acceptées et nécessaires au bon déroulement du séjour.

Le Client au moment de la remise de l'appartement est tenu de contrôler tous les équipements inscrits dans l'inventaire et à signaler dans les 24 heures qui suivent son entrée d'éventuels dysfonctionnements ou de manque.

Aucune réclamation déclarée à la fin du séjour ne sera prise en considération et tous dégâts ou manque de l'équipement sera à la charge du client.

Le linge de lit et de bains est fourni à l'arrivée.

Un supplément sera facturé pour les draps de bains à usage "piscine".

L'équipement pour bébés et petits enfants (lit parapluie, table à langer, siège pliant, et kit sécurité cuisson etc...) est fourni gratuitement si vous le demandez.

8 - Consommation d'eau, électricité, gaz, internet WIFI

Les consommations d'eau, d'électricité, gaz (eau chaude et chauffage) sont comprises dans le prix convenu au contrat. L'accès internet wifi est gratuit et la connexion tous les espaces internes et externes de la structure.

9 - Parties communes

La résidence est équipée à l'usage des hôtes, des parties communes suivantes :

- piscine avec solarium et douche
- buanderie avec machine à laver et sèche linge
- abri pour surf et vélos

) piscine avec solarium et douche

La piscine a une profondeur de 1.40 m.

En vertu de la loi en vigueur, elle n'est pas surveillée, elle est sous la seule responsabilité des différents occupants.

L'utilisation de la piscine n'est consentie qu'aux occupants de la structure. Ceux-ci devront avoir un comportement et une tenue vestimentaire convenable aussi bien esthétique, qu'hygiénique.

La piscine est équipée d'une douche avec eau chaude. Les occupants sont invités à passer sous la douche avant d'entrer dans la piscine.

Sont interdits les plongeurs, les sauts et tous les jeux d'eau.

Ne pas jeter dans l'eau tout objet non approprié

Ne pas utiliser de gonflables volumineux.

Ne pas déranger les autres occupants.

Il est interdit d'amener et de consommer des repas dans l'aire "piscine" ainsi que les boissons en canette métallique ou verre.

Vous ne devez pas laisser les bains de soleil avec les serviettes, si vous vous absentez longtemps.

La piscine est interdite à tout mineur de -12 ans, si celui-ci n'est pas accompagné d'un adulte.

La piscine est ouverte de :

9h à 20 heures (d'avril à octobre).

) buanderie "commune"

La buanderie ne sera utilisée que par les locataires "hebdomadaires" les jours suivants :

APPARTEMENT A - GIARDINO

APPARTEMENT C - MULINO

mardi/jeudi de 8 heures à 19 heures

APPARTEMENT D - ISOLA

APPARTEMENT E - GOLFO

mercredi/vendredi de 8 heures à 19 heures.

10 - Nettoyage et Entretien

Tous les appartements sont livrés propres et en parfait état.

Les clients en devront préserver l'intégrité; il est obligatoire de maintenir le bon état général des appartements et d'utiliser les poubelles communales de tri sélectif positionnées en face de la résidence (sur le parking de l'autre côté de la route).

Les propriétaires ou un de ses représentants aura libre accès aux parties communes de la structure pour effectuer toute opération d'entretien (jardin, piscine, etc....)

11 - Gestion de l'immeuble, responsabilité, réclamation

Le Client a l'obligation de prévenir immédiatement le propriétaire en cas de casse, dégât survenus au moment ou après la remise des clefs (durant le séjour).

Le Client a l'obligation de maintenir les lieux dans l'état où il les a trouvés.

Interdiction de déplacer les meubles.

Tous les accessoires fournis (assiettes, nappes, bibelots, etc.....) utilisés pendant le séjour, doivent être remis à leur place.

Les propriétaires sont exempts de toute responsabilité provenant d'incidents de quelque nature

qu'ils soient, survenus à l'intérieur, au voisinage proche ou en rapport avec l'utilisation de l'immeuble. Par conséquent, le client ainsi que tous les hôtes ne peuvent prétendre à aucun dédommagement de la part des propriétaires.

Nous demandons au Client d'être muni du carnet de santé afin d'obtenir, si besoin, les services sanitaires prévus pour les ressortissants Européens.

Les locataires sont tenus:

- à fermer les robinets
- ne pas salir les murs et les matelas
- ne pas jeter dans les WC tout ce qui pourrait obstruer les conduits
- d'éteindre les lumières et les électroménagers
- de ne pas marcher sur les parterres et les plantes, de ne pas abimer l'ameublement de jardin
- ne jeter aucun débris (cigarette, chewingum, papier, etc....) et laisser des effets personnels dans les parties communes.

Dans les appartements il est interdit de fumer.

Le locataire peut être renvoyé si durant son séjour il se comporte d'une manière contraire aux règles élémentaires d'éducation.

Le renvoi immédiat entrainera la perte de la caution du Client. Il devra quand même verser le solde de son séjour sans aucun versement de dommages et intérêts pour préjudice subi.

Dans la structure sont admis les animaux de petite taille avec l'accord du propriétaire lors de la réservation.

Il est interdit d'étendre sur la façade du côté rue. Il faut utiliser les séchoirs situés dans la buanderie.

Les séchoirs privés peuvent être installés uniquement sur la façade arrière.

12 - Bon voisinage

Le Client s'engage à respecter toutes les règles de bon voisinage en vigueur. Il lui est demandé de prendre des précautions (ne pas hurler, écouter de la musique à fort volume, etc...) pendant les horaires suivants :

14 heures à 16 h 30 et de 23 heures à 8 heures.

13 - Dommages subis

Dans le cas de dommages subis aux objets, meubles, décorations, peinture, carrelage et tout ce qui concerne la structure de l'immeuble, seront facturés et réglés au moment du départ.

Si ces dommages ont une valeur inférieure à la caution, ceux-ci seront déduits de cette dernière avant sa restitution. Dans le cas contraire, la caution sera retenue et intégrée par le client.

14 - Restitution des clefs - CHECK OUT

L'appartement devra être libéré au plus tard à 10 heures le jour du départ. La caution sera restituée, éventuellement déduits les dommages causés après l'état des lieux de sortie.

15 - Tribunal compétent

Pour toute contestation, seul le Tribunal judiciaire de Come sera compétent.

16 - Acceptation

La réservation de l'appartement comprend l'acceptation du présent règlement qui ne peut en aucun cas être ignoré.

La personne qui a signé et paraphé ce présent contrat est responsable ainsi que pour les personnes faisant usage de l'appartement.

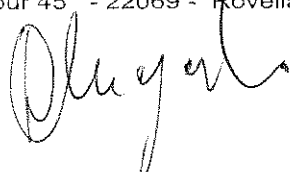
**R E S I D E N C E
C O M A C I N A**

Via Statale Regina 22/A 22010 Ossuccio (CO)

sede legale

K I M M S. R. L. p.iva/c.f. 03025170139

Via Cavour 45 - 22069 - Rovellasca (CO)



.....
(signature par approbation)